

## L'irrigation en Charente-Maritime

En 2020, 1 504 exploitations charentaises-maritimes ont irrigué 48 530 ha de surfaces agricoles. Le département se positionne ainsi à la 3<sup>e</sup> place en Nouvelle-Aquitaine pour ses surfaces irriguées. Ces dernières représentent 11 % de la surface agricole utilisée départementale et elles ont reculé de 5 080 ha par rapport à 2010.

Les surfaces de maïs grain et semences, principale culture irriguée, diminuent depuis 2010 au profit des oléagineux et des surfaces fourragères hors maïs fourrage.

44 % des exploitations irrigantes sont spécialisées dans la production de grandes cultures.

Les exploitations irrigantes charentaises-maritimes emploient en moyenne 2,5 équivalents temps plein, 12 % d'entre elles sont engagées en agriculture biologique et 30 % commercialisent leurs produits en circuits courts.

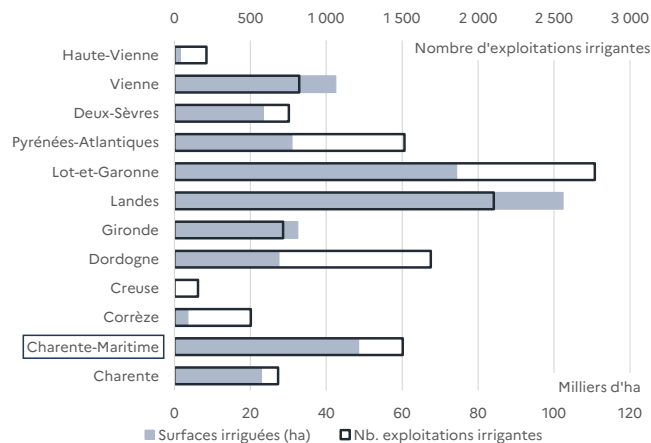
Tableau 1  
Les exploitations et les surfaces agricoles en Charente-maritime et leurs évolutions 2010-2020

	2010		2020		Évolution 2010-2020	
	Exploitations irrigantes	Exploitations non irrigantes	Exploitations irrigantes	Exploitations non irrigantes	Exploitations irrigantes	Exploitations non irrigantes
Nombre d'exploitations	1 930	5 437	1 504	4 303	- 22 %	- 21 %
SAU (ha)	195 922	234 336	179 933	245 335	- 8 %	5 %
Surfaces irriguées (ha)	53 675		48 531		- 10 %	
Surfaces irrigables (ha)	73 852	1 360	73 732	8 027	0 %	490 %
Taux d'irrigation <sup>(1)</sup>	12 %		11 %			
Surface irriguée moyenne (ha)	28		32			

(1) Surfaces irriguées/SAU

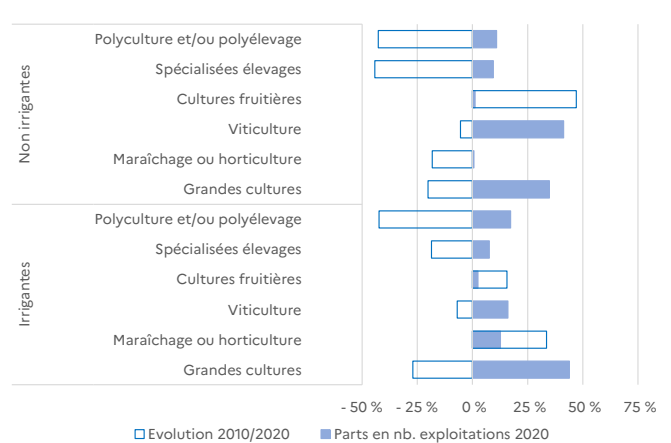
Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 1  
Exploitations irrigantes et surfaces irriguées des départements de la Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

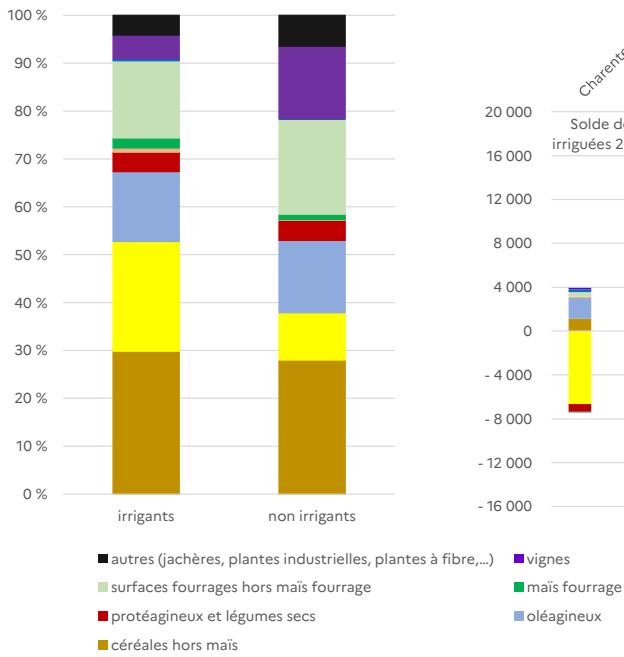
Figure 2  
Répartition des exploitations irrigantes et non irrigantes de Charente-Maritime par OTEX et évolutions 2010-2020



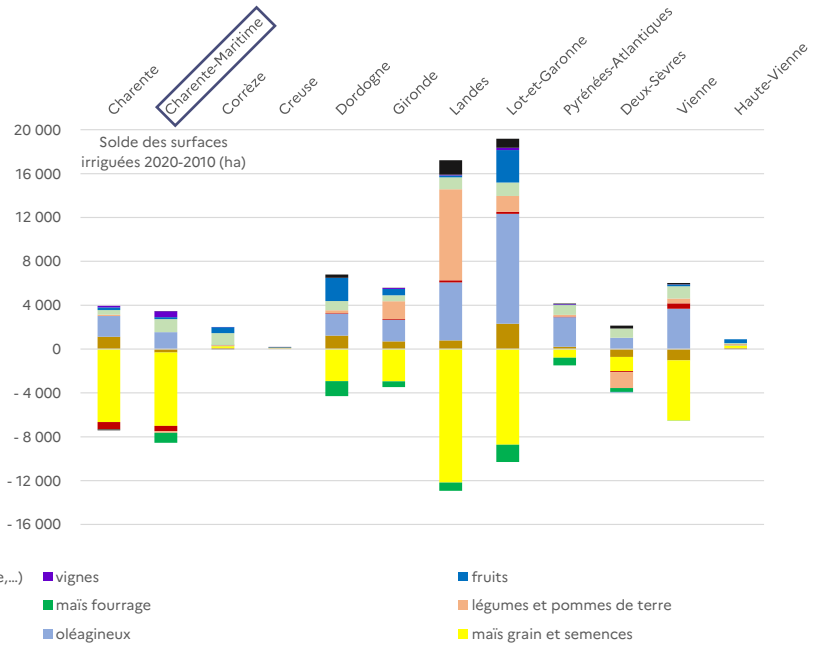
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

## Assolements total et irrigué de Charente-Maritime

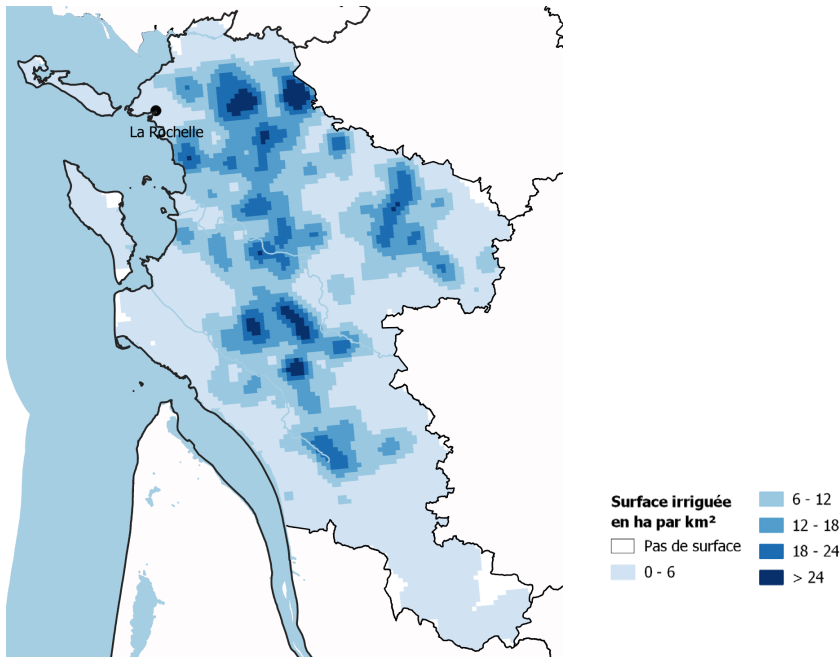
**Figure 3**  
Assolements des irrigants et non irrigants de Charente-Maritime



**Figure 4**  
Évolution comparée 2010-2020 des surfaces irriguées des départements de la Nouvelle-Aquitaine

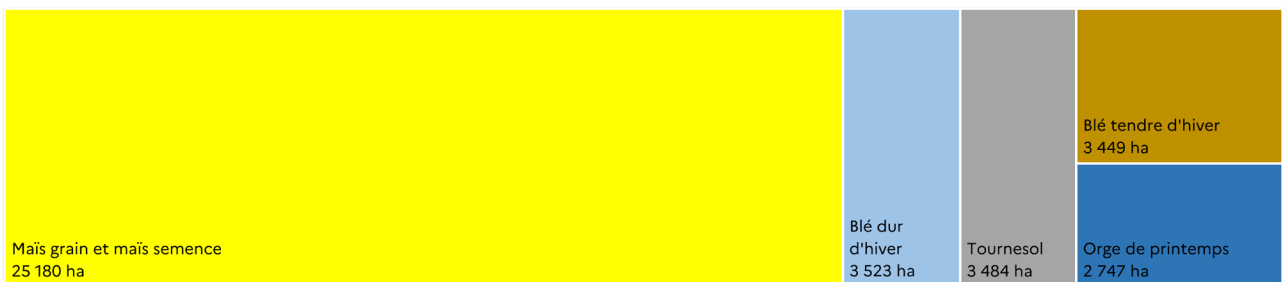


**Carte**  
Localisation des surfaces irriguées de Charente-Maritime



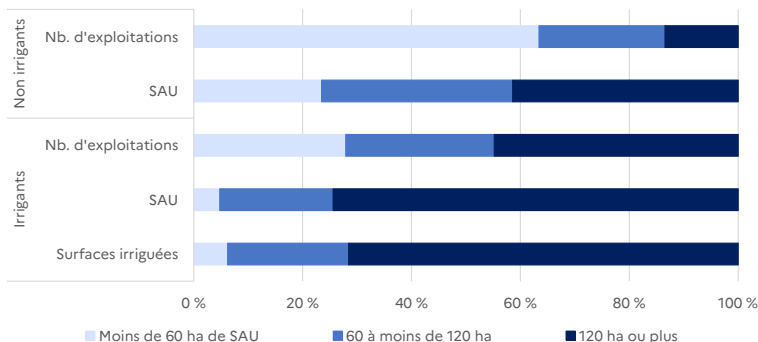
La Charente-Maritime se positionne à la 3<sup>e</sup> place des départements néo-aquitains pour sa surface irriguée (48 530 ha) et représente 11 % des exploitations irrigantes de la région. La sole irriguée est largement dédiée à la production de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (84 %). Entre 2010 et 2020, les surfaces irriguées reculent de 5 080 ha. Le maïs grain, première culture irriguée, affiche le plus fort recul (- 6 690 ha) et les oléagineux, la plus forte hausse (+ 1 540 ha). Pour 58 % des exploitations irrigantes la PBS irriguée représente moins de 25 % de la PBS totale.

**Figure 5**  
TOP 5 des principales cultures irriguées de Charente-Maritime



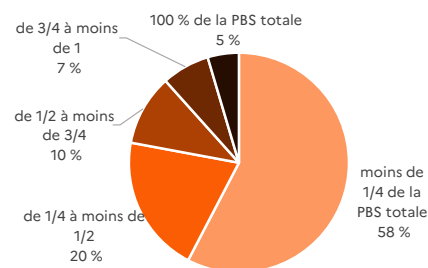
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 6 Répartition par classes de SAU des effectifs d'exploitations irrigantes et non irrigantes, de leur SAU et des surfaces irriguées en Charente-Maritime



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 7 Répartition des exploitations irrigantes selon le poids de la PBS irriguée dans la PBS totale en Charente-Maritime



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 2 Les principales orientations technico-économiques détaillées des exploitations irrigantes de Charente-Maritime

Classification regroupée	Orientation technico-économique détaillée Classification en 64 classes différentes	Nb. d'expl.		Surfaces irriguées		Surf. irriguée/expl. (ha)	Taux d'irrigation	Nb. ETP/expl.	PBS/ha de SAU (euros)	Poids PBS irriguée/PBS totale	Besoin en eau /expl. (m³)
		Nb.	Évol. 2010/2020	Part	Évol. 2010/2020						
Grandes cultures	Spécialisées céréales, oléagineux et protéagineux (COP)	607	-19 %	57 %	-9 %	46	31 %	1,3	948	34 %	43 030
	Spécialisées céréales, oléagineux, protéagineux et plantes sarclées	6	20 %	1 %	64 %	103	62 %	2,7	1 726	79 %	105 448
	Combinaison de diverses grandes cultures	36	-23 %	3 %	-7 %	34	28 %	1,5	1 425	23 %	29 611
Viticulture	Spécialisées vins autres que des vins de qualité	232	-25 %	11 %	0 %	22	22 %	3,6	4 960	10 %	25 721
Élevage	Spécialisées bovins lait	57	-41 %	4 %	-28 %	34	22 %	2,4	2 089	4 %	33 785
	Spécialisées bovins viande	24	26 %	1 %	100 %	28	15 %	1,6	924	9 %	19 811
Polyculture et/ou polyélevage	Combinaison de grandes cultures et vignes	62	-38 %	4 %	-41 %	32	24 %	1,7	2 005	16 %	43 815
	Autres exploitations de polyculture	30	0 %	1 %	24 %	23	18 %	3,2	3 241	16 %	21 539
	Combinaison de bovins laitiers avec grandes cultures	15	-65 %	2 %	-44 %	62	28 %	3,2	1 703	13 %	59 752
	Combinaison de grandes cultures avec herbivores non laitiers	47	-32 %	4 %	-4 %	44	22 %	1,8	986	21 %	41 106
	Combinaison d'herbivores non laitiers avec grandes cultures	30	-19 %	2 %	38 %	36	20 %	1,8	1 100	15 %	35 668

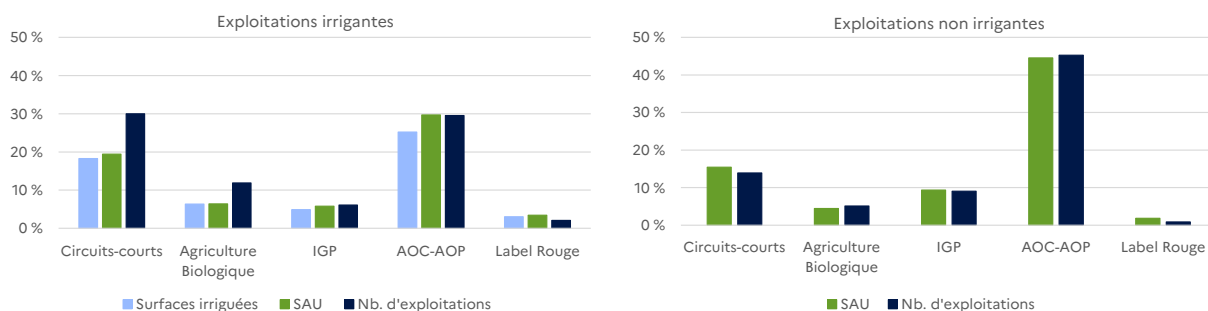
Sur les 64 classes de la nomenclature détaillée des orientations technico-économiques, les exploitations irrigantes de Charente se classent dans 46 d'entre-elles. Les 11 OTEX détaillées du tableau ci-dessus représentent 90 % des surfaces irriguées départementales

OTEX principales permettant d'atteindre en cumul 75 % de la surface irriguée départementale  
OTEX supplémentaires permettant d'atteindre en cumul 90 % de la surface irriguée départementale

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

### Signes de qualité et d'origine (SIQO) et circuits courts

Figure 8 Répartition de la SAU, du nombre d'exploitations et de la surface irriguée selon la présence de SIQO ou de commercialisation en circuits-courts en Charente-Maritime



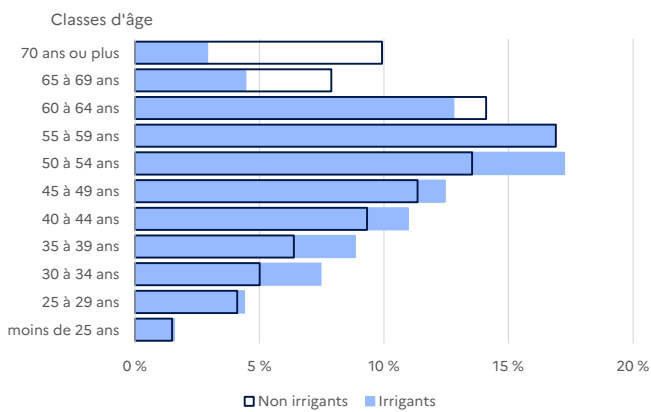
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 9  
**Comparaison et répartition de l'emploi agricole des exploitations irrigantes et non irrigantes de Charente-Maritime**



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 10  
**Pyramide des âges des chefs et coexploitants irrigants et non irrigants de Charente-Maritime**



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 3  
**Comparaison de la SAU moyenne par ETP selon les OTEX en Charente-Maritime**

SAU (ha)/ETP	Irrigants	Non Irrigants
Grandes cultures	110	90
Maraîchage ou horticulture	3	0
Viticulture	28	23
Arboriculture	4	25
Bovins	78	67
Autres herbivores	47	28
Granivores	35	10
Polyculture-polyélevage	57	47
<b>Ensemble</b>	<b>48</b>	<b>37</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

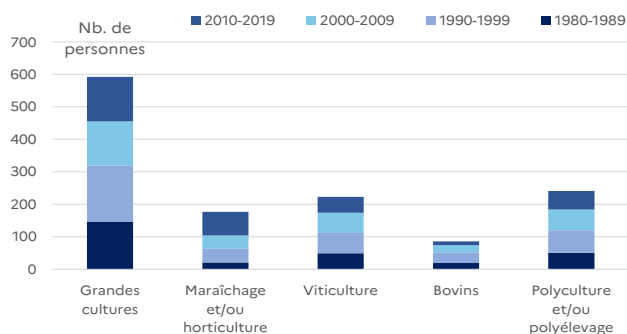
Tableau 4  
**Âge moyen, répartition par sexe des chefs et éléments de formation des chefs et coexploitants de Charente-Maritime**

Parts en nb d'exploitants ou moyenne	Irrigants	Non irrigants
âge moyen	49	53
âge moyen hommes	49	52
âge moyen femmes	52	55
chefs	79 %	72 %
cheffes	21 %	28 %
ayant au moins le bac	58 %	46 %
ayant plus que le bac	29 %	23 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

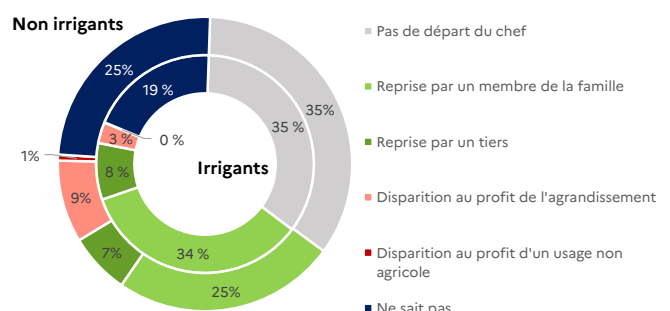
Les exploitations de Charente-Maritime représentent 9 % de l'emploi agricole régional (hors prestations de service). Pour la population des exploitations irrigantes, elles pèsent pour 11 % de l'emploi néo-aquitain. Comme en moyenne régionale, il faut 2,5 ETP pour la conduite d'une exploitation irrigante charentaise-maritime et les exploitants irrigants sont plus jeunes et mieux formés que les non irrigants. Le devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des coexploitants a plus de 60 ans (20 % des exploitations irrigantes) est mieux connu chez les irrigants que chez les non irrigants.

Figure 11  
**Répartition, par OTEX, des chefs d'exploitations irrigantes de Charente-Maritime selon l'année de leur première installation**



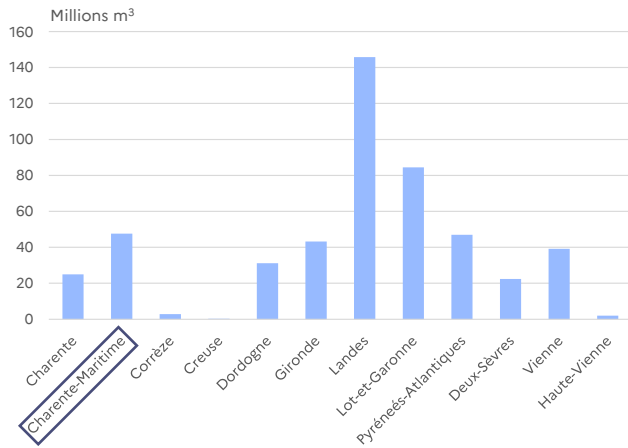
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 12  
**Répartition des exploitations irrigantes et non irrigantes selon le devenir si le plus âgé des coexploitants a plus de 60 ans**



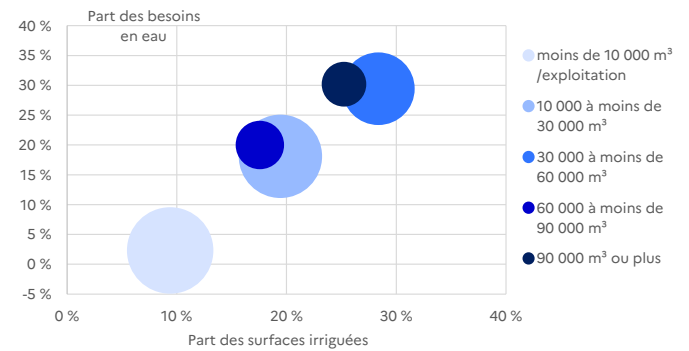
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 13  
**Comparaison des besoins moyens en eau calculés sur les assolements départementaux 2020**



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

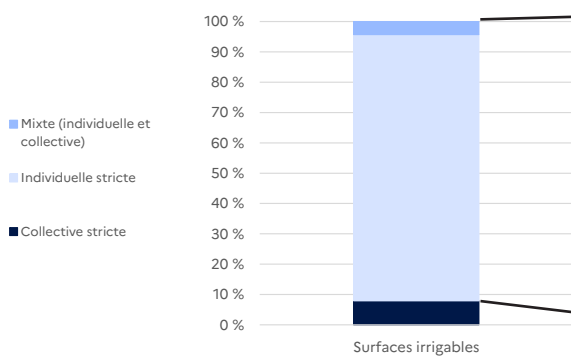
Figure 14  
**Répartition des surfaces irriguées, des besoins en eau et du nombre d'exploitations irrigantes par classe de besoin moyen annuel en Charente-Maritime**



*Note de lecture :* Taille des disques proportionnelle au nombre d'exploitations irrigantes. Les exploitations ayant un besoin en eau de moins de 10 000 m³ par an représentent 32 % des exploitations irrigantes, 9 % des surfaces irriguées et 2 % du besoin total en eau du département

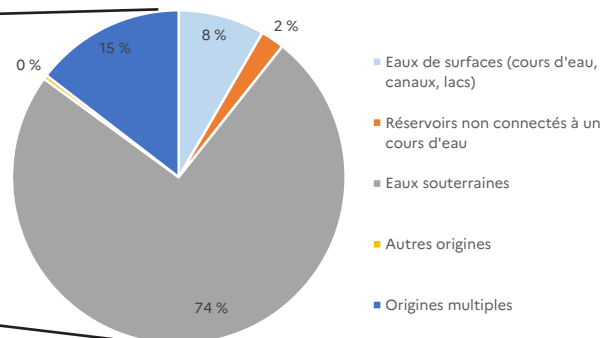
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 15  
**Répartition des surfaces irrigables de Charente-Maritime selon le mode de gestion de l'eau en 2020**



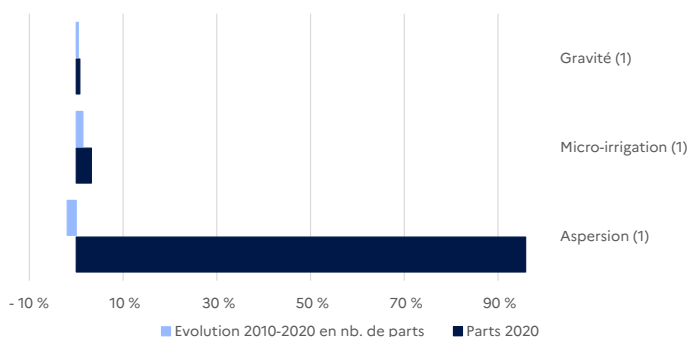
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 16  
**Répartition selon l'origine de l'eau des surfaces irrigables de Charente-Maritime ayant une gestion individuelle ou mixte**



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 17  
**Répartition et évolution des surfaces irrigables selon le mode d'irrigation en Charente-Maritime**



(1) mode d'irrigation seul ou couplé avec un autre mode

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

La Charente-Maritime se positionne à la 3<sup>e</sup> place des départements néo-aquitains pour ses besoins théoriques en eau d'irrigation. Le département représente ainsi 10 % des besoins théoriques en eau de la région, pour 12 % des surfaces irriguées régionales. 32 % des exploitations irrigantes de Charente-Maritime ont un besoin moyen annuel inférieur à 10 000 m<sup>3</sup>. Celles ayant un besoin moyen annuel supérieur à 90 000 m<sup>3</sup> couvrent 30 % des besoins du département et 25 % des surfaces irriguées. La gestion de l'eau se fait presque exclusivement de façon individuelle et elle a, pour 74 % des surfaces irrigables, une origine souterraine. L'irrigation par aspersion est toujours très largement majoritaire mais cette pratique a reculé depuis 2010 au profit de modes alternatifs.

### SOURCES

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs des recensements agricoles 2010 et 2020.

Réalisé tous les 10 ans, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique donnée et d'en analyser les évolutions. L'ensemble des exploitations agricoles sont interrogées.

Les résultats d'une exploitation agricole sont rattachés à la commune du siège de cette exploitation. Ainsi un décalage peut apparaître entre les données issues des recensements agricoles et la localisation réelle des activités agricoles.

### DÉFINITIONS

**La surface agricole utilisée (SAU)** d'une exploitation agricole comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

**La production brute standard (PBS)** donne une valeur au potentiel de production des exploitations par des coefficients attribués aux cultures et aux cheptels. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques.

**La production brute standard (PBS) irriguée** d'une exploitation est calculée en appliquant les coefficients utilisés dans la PBS sur les surfaces des cultures irriguées déclarées au recensement agricole 2020.

**L'emploi agricole** est composé de personnes non salariées comme les chefs d'exploitation et les coexploitants ainsi que des salariés.

**Un équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

**Une culture à valeur ajoutée** possède un ratio PBS/SAU supérieure à la moyenne de celui de l'ensemble des cultures. Sont concernés les semences pour les grandes cultures ainsi que les fruits et légumes.

**L'orientation technico-économique (OTEX)** d'une exploitation agricole est calculée à partir de la PBS et permet de classer les exploitations selon leur spécialisation. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production lorsqu'au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Pour le recensement agricole 2020, les coefficients utilisés sont ceux de 2017 et résultent des valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur la période 2015 à 2019.

**Une exploitation agricole est irrigante** si un apport d'eau a été effectué sur tout ou partie de ses parcelles au moins une fois au cours de la campagne agricole.

**La surface irriguée** est la surface agricole qui est irriguée au moins une fois au cours de la campagne agricole, quel que soit le mode d'irrigation.

**La surface irrigable** est la surface agricole pouvant être irriguée.

**Le taux d'irrigation** est le rapport entre la surface irriguée et la surface agricole totale d'une culture donnée.

**Les besoins en eau** sont estimés à partir des besoins théoriques moyens en eau, en conditions de cultures standards, et maxima, en conditions extrêmes, par hectare des cultures irriguées. Ils permettent de déterminer les volumes potentiellement nécessaires à la conduite des assolements irrigués de la Nouvelle-Aquitaine en 2020.

**Trois modes d'irrigation** sont possibles dans le questionnaire du recensement agricole : par aspersion, par gravité, par micro-irrigation (goutte à goutte ou micro-asperseurs). Ces trois modes ne sont pas exclusifs l'un de l'autre car une même exploitation peut être équipée d'un ou plusieurs modes d'irrigation et les taux d'équipement par mode ne sont pas directement sommables.

### Pour en savoir plus, vous pouvez consulter sur le site internet Agreste :

- L'irrigation, un atout pour les productions agricoles du bassin : Agreste Études n°5 - septembre 2023 (Bassin Adour-Garonne) par DRAAF Occitanie et Nouvelle-Aquitaine
- L'irrigation nécessaire aux productions régionales : Agreste Études n°3 - juin 2023 par DRAAF Occitanie
- Les fiches territoriales «irrigation» issues des recensements agricoles
- Irrigation et agriculture, un lien fort et durable en constante évolution : Agreste Études n°44 - novembre 2023 par DRAAF Nouvelle-Aquitaine



<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>  
<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs CS 13916 87039 LIMOGES CEDEX1  
Tel : 05 56 00 42 00  
Courriel : [contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Virginie ALAVOINE  
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR  
Rédacteur en chef : Boris SIMON  
Rédacteurs : Emmanuel MARTIN  
Composition : Sriset  
Dépôt légal : À parution ISSN : 2726-8640 © Agreste 2024